

<p style="text-align: center;"><b>Monsanto Canada</b> Fiche de sécurité Produit Commercial</p>
--

---

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

**Nom du produit**

**Vision® Herbicide Sylvicole**

**No. Homologation PCP**

19899

**Utilisation du produit**

Herbicide

**Dénomination chimique**

Non applicable.

**Synonymes**

Néant.

**Société**

Monsanto Canada, 900 - One Research Road, Winnipeg, MB, R3T 6E3

**Téléphone:** 204-985-1000 or 800-667-4944, **Fax/Télécopieur:** 204-488-9599

**Adresse électronique:** TS-SAFETYDATASHEET@DOMINO.MONSANTO.COM

**Numéros d'urgence**

EN CAS D'URGENCE D'ORDRE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, APPELER CANUTEC - Jour et Nuit: 613-996-6666 (appels à frais virés acceptés) ou MONSANTO: 314-694-4000 (appels à frais virés acceptés).

APPEL MEDICAL D'URGENCE - Jour et Nuit: +1 (314) 694-4000 (appels en PCV acceptés).

---

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Résumé des mesures d'urgence**

**Aspect et odeur (couleur/forme/odeur):** Ambre - Brun / Liquide, (visqueux) / Légère

PRUDENCE!

PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION OCULAIRE

NOCIF EN CAS D'INGESTION

**Effets possibles sur la santé**

**Voies d'exposition probables**

Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation

**Contact avec les yeux, court terme**

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

**Contact avec la peau, court terme**

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

**Inhalation, court terme**

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

---

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Principe actif**

Sel d'isopropylamine de N-(phosphonométhyl)glycine; {Sel d'isopropylamine de glyphosate}

---

**Composition**

COMPOSANT	No. CAS	% pondéraux (approximatif)
Sel d'isopropylamine de glyphosate	38641-94-0	41
Autres ingrédients		59

L'identité chimique exacte du produit reste une donnée confidentielle appartenant à la société Monsanto.

---

**4. PREMIERS SECOURS**

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement à grande eau.  
Continuer pendant au moins 15 minutes.  
Consulter un ophtalmologue.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement la peau atteinte à grande eau.  
Retirer les vêtements, montres et bijoux contaminés.  
Laver les vêtements et nettoyer les chaussures avant réutilisation.

**Ingestion**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau ou du lait à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**Recommandations pour les médecins**

Ce produit n'est pas un inhibiteur de la cholinestérase.

**Antidote**

Un traitement à l'atropine et aux oximes n'est pas indiqué.

---

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Point éclair**

Néant.

**Moyens d'extinction**

Recommandé: Eau, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Risques inhabituels d'incendie et d'explosion**

Néant.  
Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.  
Précautions pour l'environnement: voir section 6.

**Produits de combustion dangereux**

Monoxyde de carbone (CO), oxydes de phosphore (P<sub>x</sub>O<sub>y</sub>), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

**Équipement de lutte contre l'incendie**

Appareil respiratoire autonome.  
L'équipement doit être minutieusement décontaminé après utilisation.

---

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **Précautions individuelles**

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

### **Précautions pour l'environnement**

#### **PETITES QUANTITÉS:**

Peu de danger pour l'environnement.

#### **GRANDES QUANTITÉS:**

Réduire la dispersion au minimum.

Eviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.

### **Méthodes de nettoyage**

#### **PETITES QUANTITÉS:**

Laver la zone contaminée à l'eau.

#### **GRANDES QUANTITÉS:**

Absorber avec de la terre, du sable ou des matières absorbantes.

Creuser le sol fortement contaminé.

Rassembler dans des conteneurs pour l'élimination.

Voir la section 7 pour les types de conteneurs.

Rincer les déchets à l'aide de petites quantités d'eau.

Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

Voir la section 13 pour l'élimination du produit déversé.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

---

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Suivre les bonnes pratiques industrielles en matière de propreté et d'hygiène personnelle.

### **Manipulation**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver soigneusement les mains après manipulation ou contact.

Nettoyer minutieusement l'équipement après utilisation.

Ne pas contaminer les égouts, les canalisations et les cours d'eau avec l'eau de rinçage de l'équipement.

Se référer à la section 13 de la fiche de données de sécurité pour l'élimination de l'eau de rinçage.

Les conteneurs vidés contiennent encore de la vapeur et des résidus du produit.

**APPLIQUER LES RECOMMANDATIONS SUR L'ÉTIQUETTE MÊME APRÈS AVOIR VIDÉ LE CONTENEUR.**

### **Entreposage**

Température minimale d'entreposage: -15 °C

Température maximale d'entreposage: 50 °C

Matériaux compatibles pour l'entreposage: acier inoxydable, aluminium, fibre de verre, plastique, parois intérieures en verre

Matériaux incompatibles pour l'entreposage: acier galvanisé, acier doux non revêtu, voir section 10.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Une cristallisation partielle peut se produire lors de l'entreposage prolongé en-dessous de la température minimale d'entreposage.

S'il gèle, le placer dans une pièce tiède et secouer souvent pour le remettre en solution.

Durée minimale de conservation: 5 ans.

---

## **8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### Limites d'exposition dans l'air

Composants	Directives d'Exposition
Sel d'isopropylamine de glyphosate	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Autres ingrédients	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.

### Contrôles techniques

Prévoir une fontaine oculaire à proximité des endroits où un contact avec les yeux peut se produire.

### Protection des yeux

En cas de risque de contact:  
Porter des lunettes chimiques.

### Protection de la peau

En cas de contact répété ou prolongé:  
Porter des gants résistants aux produits chimiques.

### Protection respiratoire

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Si c'est conseillé, consulter le fabricant des équipements de protection individuelle afin de connaître le type d'équipement approprié pour une application donnée.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Ces données physiques sont des valeurs types basées sur le produit testé mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Elles ne constituent ni une garantie d'analyse d'un échantillon ni les spécifications du produit.

Couleur/gamme de couleurs:	Ambre - Brun
Odeur:	Légère
Forme:	Liquide, (visqueux)
Changement d'état (fusion, ébullition...):	
Point de fusion:	Non disponible.
Point éclair:	Néant.
Propriétés explosives:	Aucune donnée.
Auto-inflammabilité:	Aucune donnée.
Densité spécifique:	1.1743 20 °C / 15.6 °C
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Aucune donnée.
Viscosité dynamique:	Non disponible.
Viscosité cinématique:	Non disponible.
Densité:	Non disponible.
Solubilité:	Eau: Soluble
pH:	4.9
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: -3.2 @ 25 °C (glyphosate)

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Stabilité

---

Stable dans les conditions normales de manipulation et d'entreposage.

**Propriétés oxydantes**

Aucune donnée.

**Matières à éviter/Réactivité**

Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

**Décomposition dangereuse**

Décomposition thermique: Produits de combustion dangereux: voir section 5.

**Température de décomposition auto accélérée (TDAA)**

Aucune donnée.

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

Les données obtenues sur des produits similaires et sur les composants sont résumées ci-dessous.

**Formulation similaire**

**Toxicité orale aiguë**

**Rat, DL50 (test limite):** > 5,000 mg/kg de poids corporel

Autres effets: difficulté respiratoire, diminution de l'activité, selles molles

Presque pas toxique.

catégorie FIFRA IV.

Aucune mortalité.

**Toxicité cutanée aiguë**

**Rat, DL50 (test limite):** > 5,000 mg/kg de poids corporel

Organes/systèmes cibles: néant

Autres effets: néant

Presque pas toxique.

catégorie FIFRA IV.

Aucune mortalité.

**Irritation cutanée**

**Lapin, 6 animaux, Test OCDE 404:**

Nombre de jours nécessaires à la guérison: 1

Indice Primaire d'Irritation (PII): 0.4/8.0

Autres effets: néant

Essentiellement non irritant.

catégorie FIFRA IV.

**Irritation oculaire**

**Lapin, 6 animaux, test OCDE 405:**

Nombre de jours nécessaires à la guérison: 10

Irritation modérée.

catégorie FIFRA II.

**Toxicité aiguë par inhalation**

**Rat, CL50, 4 heures, aérosol:** 2.6 mg/L

Organes/systèmes cibles: néant

Autres effets: difficulté respiratoire, diminution de l'activité, effets locaux

Presque pas toxique.

catégorie FIFRA IV.

Pour le test d'inhalation, le produit a été conçu sous forme d'aérosol. Etant donné que pendant le transport le produit ne sera pas sous la forme d'un aérosol avec une concentration dangereuse, il est classé comme non dangereux par les règlements de transport, conformément aux articles 2.6.2.2.4.7(b) et (c) des Recommandations des NU pour le Transport de Marchandises Dangereuses.

**Sensibilisation de la peau**

**Cobaye, teste de Buehler 3-induction:**

Incidence positive: 0 %

**N-(phosphonométhyl)glycine; {glyphosate}**

**Mutagenicité**

**Test(s) de mutagenicité in vitro et in vivo:**

Non mutagène.

**Toxicité par administration répétée**

**Lapin, dermique, 21 jours:**

Toxicité DSENO: > 5,000 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles: néant

Autres effets: néant

**Rat, oral, 3 mois:**

Toxicité DSENO: > 20,000 mg/kg d'aliment

Organes/systèmes cibles: néant

Autres effets: néant

**Effets chroniques / carcinogénicité**

**Souris, oral, 24 mois:**

Toxicité DSENO: ~ 5,000 mg/kg d'aliment

Organes/systèmes cibles: foie

Autres effets: diminution de la prise de poids, effets histopathologiques

Tumeur DSEO: > 30,000 mg/kg d'aliment

Tumeurs: néant

**Rat, oral, 24 mois:**

Toxicité DSENO: ~ 8,000 mg/kg d'aliment

Organes/systèmes cibles: yeux

Autres effets: diminution de la prise de poids, effets histopathologiques

Tumeur DSEO: > 20,000 mg/kg d'aliment

Tumeurs: néant

**Toxicité pour la reproduction/la fertilité**

**Rat, oral, 2 générations:**

Toxicité DSENO: 10,000 mg/kg d'aliment

Reproduction DSENO: > 30,000 mg/kg d'aliment

Organes/systèmes cibles chez les parents: néant

Autres effets chez les parents: diminution de la prise de poids

Organes/systèmes cibles chez les jeunes: néant

Autres effets chez les jeunes: diminution de la prise de poids

Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

**Toxicité sur le développement/tératogénicité**

**Rat, oral, 6 - 19 jours de gestation:**

Toxicité DSENO: 1,000 mg/kg de poids corporel

Développement DSENO: 1,000 mg/kg de poids corporel

Autres effets sur l'animal mère: diminution de la prise de poids, survie réduite

Effets sur le développement: perte de poids, perte post-implantatoire, ossification tardive

Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

**Lapin, oral, 6 - 27 jours de gestation:**

Toxicité DSENO: 175 mg/kg de poids corporel

Développement DSENO: 175 mg/kg de poids corporel

Organes/systèmes cibles chez l'animal mère: néant

Autres effets sur l'animal mère: survie réduite

Effets sur le développement: néant

---

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.

Les données obtenues sur des produits similaires et sur les composants sont résumées ci-dessous.

### Formulation similaire

#### Toxicité aquatique, poissons

##### **Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):**

Toxicité aiguë, 96 heures, flux continu, CL50: 5.8 mg/L

Relativement toxique.

##### **Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*):**

Toxicité aiguë, 96 heures, flux continu, CL50: 8.2 mg/L

Relativement toxique.

#### Toxicité aquatique, invertébrés

##### **Daphnie (*Daphnia magna*):**

Toxicité aiguë, 48 heures, statique, CE50: 11 mg/L

Légèrement toxique.

#### Toxicité aquatique, algues/plantes aquatiques

##### **Algue verte (*Selenastrum capricornutum*):**

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CE50: 2.6 mg/L

Relativement toxique.

##### **Lentille d'eau (*Lemna minor*):**

Toxicité aiguë, 7 jours, statique, EC50 (Nombre de frondes): 6 mg/L

#### Toxicité aviaire

##### **Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):**

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 5,620 mg/kg d'aliment

Presque pas toxique.

##### **Canard colvert (*Anas platyrhynchos*):**

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 5,620 mg/kg d'aliment

Presque pas toxique.

#### Toxicité pour les arthropodes

##### **Abeille commune (*Apis mellifera*):**

Oral/contact, 48 heures, DL50: > 338 µg/abeille

Presque pas toxique.

#### Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés

##### **Ver de terre (*Eisenia foetida*):**

Toxicité aiguë, 14 jours, CL50: > 5,000 mg/kg de sol sec

Presque pas toxique.

#### Toxicité pour les organismes du sol, micro-organismes

##### **Test de transformation de l'azote:**

24.45 kg/ha, 28 jours: Aucun effet sur la transformation de l'azote. Aucun effet sur les micro-organismes du sol.

#### N-(phosphonométhyl)glycine: {glyphosate}

#### Bioaccumulation

##### **Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):**

Poisson entier: FBC: < 1

Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir.

#### Dissipation

##### **Sol, champs:**

Demi-vie: 2 - 174 jours

Koc: 884 - 60,000 L/kg  
Se lie fortement au sol.

**Eau, aérobique:**

Demi-vie: < 7 jours

---

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Produit

Le produit en surplus peut être éliminé en suivant les instructions de l'étiquette.  
Eviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.  
Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles.  
Brûler dans un incinérateur approprié.  
Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

#### Conteneur

Voir l'étiquette du conteneur pour les informations relatives à l'élimination.  
Les conteneurs vidés contiennent encore de la vapeur et des résidus du produit.  
Respecter toutes les consignes de sécurité jusqu'au nettoyage, au recyclage ou à la destruction du conteneur.  
Vider complètement les emballages.  
Rincer les conteneurs vides trois fois ou à la pression.  
Les eaux de rinçage peuvent être éliminées par voies agricoles selon les instructions de l'étiquette.  
Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles.  
NE PAS contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de rinçage.  
S'assurer que les emballages ne peuvent pas être réutilisés.  
Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

---

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les données reprises dans cette section servent uniquement d'information. Prière de suivre les réglementations appropriées afin de classer correctement votre cargaison pour le transport.

Non dangereux selon le DOT, ICAO/IATA, IMO, TDG et la réglementation Mexicaine.

---

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

PCPA enregistré.

---

### 16. AUTRES INFORMATIONS

L'information présentée ici n'est pas nécessairement exhaustive mais représente des données pertinentes et fiables.  
Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.  
Prière de contacter le fournisseur pour obtenir de plus amples informations.

|| -  
|| Changements significatifs par rapport à la précédente version.

Dénomination complète des acronymes les plus utilisés: FBC (Facteur de Bioconcentration), DBO (Demande Biochimique en Oxygène), DCO (Demande Chimique en Oxygène), CE50 (Concentration d'Effet 50%), DE50 (Dose d'Effet 50%), I.M. (Intramusculaire), I.P. (Intrapéritonéal), I.V. (Intraveineux), Koc (Coefficient d'adsorption au sol), CL50 (Concentration Létale 50%), DL50 (Dose Létale 50%), DLmin (Dose létale min.), LEI (Limite d'Explosion Inférieure), CMENO (Concentration Minimale produisant un Effet Nocif Observable), DMENO (Dose Minimale produisant un Effet Nocif Observable), DMEO (Dose Minimale produisant un Effet Observable), LEM (Limite d'Exposition Maximale), DMT (Dose Maximale Tolérée), CSEAO (Concentration Sans Effet Adverse Observé), DSENO (Dose Sans Effet Nocif Observé), CSEO (Concentration Sans Effet Observable), DSEO (Dose Sans Effet Observable), LEP (Limite d'Exposition Professionnelle), LE (Limite d'Exposition), PII (Index d'Irritation Primaire), Pow (Coefficient de partition n-octanol/eau), S.C. (Sous-

Cutané), LECT (Limite d'Exposition à Court Terme), TLV-C (Limite d'Exposition-Plafond), TLV-TWA (Limite d'Exposition-Moyenne rectifiée par rapport au temps), LSE (Limite Supérieure d'Explosion)

Cette fiche de données de sécurité (MSDS) diffère de l'ÉTIQUETTE DU PRODUIT APPROUVÉE PAR la Réglementation sur la gestion des pesticides (PMRA) dans ses objectifs, et NE REMPLACE NI NE MODIFIE CETTE DERNIÈRE (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cet MSDS fournit d'importantes informations sur la santé, la sécurité et l'environnement aux employeurs, employés, personnes intervenant en cas d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités de produit dans des activités qui diffèrent généralement de l'utilisation même du produit, alors que l'étiquette fournit des informations spécifiques sur l'utilisation normale du produit. L'utilisation, l'entreposage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la législation provinciale et l'étiquette du produit, qui fournit toutes les informations nécessaires et appropriées sur les précautions à suivre, l'utilisation, l'entreposage et l'élimination. Tout pesticide ne portant pas l'étiquette approuvée par la PMRA représente à nos yeux une violation de la loi fédérale.

La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne garantit ni la complétude ni l'exactitude des informations et recommandations présentées ici (et ci-après dénommées "informations") même si celles-ci sont établies de bonne foi et supposées justes à la date citée. Ces informations sont fournies à la condition que les destinataires déterminent eux-mêmes si elles conviennent à l'usage souhaité. La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne pourra en aucun cas être rendue responsable de quelque dommage que ce soit qui résulterait de l'utilisation des informations ou de toute action basée sur ces informations. AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'A ÉTÉ ÉTABLIE QUANT À LA COMMERCIALISABILITÉ, L'APTITUDE POUR UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE OU AUTRE DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUXQUELLES IL SE RÉFÈRE.